

[INTERNET] Fw: enquête publique A 10

**Sujet:** [INTERNET] Fw: enquête publique A 10  
**De :** "mairie.nouatre" <mairie.nouatre@wanadoo.fr>  
**Date :** Sat, 17 Feb 2018 10:31:08 +0100  
**Pour :** <pref-ep-2x3voiesA10poitiersveigne@indre-et-loire.gouv.fr>

**From:** MAIRE DE NOUATRE  
**Sent:** Friday, February 16, 2018 12:05 PM  
**To:** [Blain Evelyne](#)  
**Subject:** enquête publique A 10

Merci de transmettre le document ci-joint à la préfecture.

Pierre-Marie DANQUIGNY  
Maire de Nouâtre. 37800  
06 76 36 96 41

|  |   |
|--|---|
| Avis PMD sur l'enquête publique (autoroute A10).docx | <b>Content-Type:</b> application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document<br><b>Content-Encoding:</b> base64 |
|--|---|

Messieurs les commissaires enquêteurs,

J'ai pris connaissance du dossier d'enquête publique concernant l'aménagement à 2x3 voies de l'autoroute A10 de l'échangeur A10/A85 à Veigné jusqu'à Poitiers Sud pour les études (93 km) et jusqu'à Sainte-Maure de Touraine pour les travaux (24 km),

Je remarque en préalable que, parmi les objectifs affichés pour justifier l'élargissement de l'autoroute A10 entre Poitiers et Veigné, ceux concernant l'amélioration de la mobilité et le développement du tourisme, n'auront aucun impact pour les habitants et la commune de Nouâtre, qui, par contre, n'aura que des impacts négatifs.

Sachant par expérience que les travaux engendrés par cet élargissement entraîneront des dérivations de circulation, davantage de trafic et de dégradations sur le réseau routier secondaire pendant la modification du passage de la VC 300 sous l'autoroute comme pendant la construction du nouveau viaduc sur la Vienne, je demande donc que toutes les routes communales impactées soient remises à neuf après les travaux.

Ayant conscience que cet élargissement accroîtra la gêne des habitants des Maisons Rouges en termes de bruit et de pollution atmosphérique, je demande donc que les travaux réalisés permettent de mettre l'ensemble de l'infrastructure A10 aux normes environnementales actuelles et de protéger réellement les riverains des nuisances sonores (revêtement, panneaux absorbants, etc.).

Considérant par ailleurs :

Que, s'il peut être nécessaire de développer les axes autoroutiers, il n'en est pas moins nécessaire de développer aussi les liaisons entre les communes rurales,

Que la commune de Nouâtre a, parmi ses objectifs essentiels, le développement du tourisme vert et que la réalisation de cet objectif passe par l'aménagement envisagé de nouveaux chemins, notamment le long de la Vienne,

Que la CCTVV a le projet de réaliser, le long de la Vienne, entre Ligré et Antogny-le-Tillac, via Nouâtre et Ports, une voie douce qui sera raccordée à la voie verte actuelle entre Richelieu et Chinon,

Qu'une liaison piétonnière existait entre les Maisons Rouges de Nouâtre et les Maisons Rouges de Ports du temps du barrage du Bec des Deux Eaux et qu'une nouvelle liaison entre ces deux hameaux permettra de raccorder le chemin de randonnée existant actuellement sur la commune à cette voie verte,

Je demande qu'une liaison douce soit réalisée entre les communes de Nouâtre et de Ports-sur-Vienne, en profitant de la construction du nouveau viaduc qui est prévu sur la Vienne, entre le viaduc actuel de l'autoroute et le viaduc de la LGV.

Pierre-Marie DANQUIGNY  
Maire de Nouâtre.

Envoyé le 16 février 2018